

E 2001 (B) 1,17

*La Division des Affaires étrangères du Département politique
au Ministre de Suède à Berne, comte Ehrensvärd¹*

Copie
N 105.M.

Berne, 19 février 1918

Nous avons pris connaissance avec le plus vif intérêt de la note que Votre Excellence a bien voulu nous adresser en date du 16 de ce mois² au sujet du retrait des troupes russes de la Finlande et des îles Åland, note qui confirmait ce que Votre Excellence avait exposé verbalement au Président de la Confédération.

Le Conseil fédéral se rend pleinement compte des motifs qui font agir le Gouvernement Royal; il est entièrement persuadé de l'extrême urgence qu'il y aurait à provoquer une mesure de nature à ramener en Finlande un régime de paix et de sécurité; il nourrit vis-à-vis de la jeune nation qu'il vient de reconnaître les sentiments les plus sincères d'amitié et il serait tout disposé à faire en sa faveur toutes les démarches qu'il jugerait possibles.

Le Conseil fédéral ne croit pas, toutefois, pouvoir s'associer à la démarche que le Gouvernement Royal a bien voulu lui proposer, et cela pour les raisons suivantes:

Tout d'abord, il n'a pas officiellement reconnu le Gouvernement actuel de la Russie et il craint qu'une démarche diplomatique officielle, dans une question internationale de cette importance, puisse être considérée comme impliquant la reconnaissance du Gouvernement maximaliste.

En outre, les Autorités fédérales ont l'impression que le Gouvernement russe ne laisse pas sans motif des troupes en Finlande. Les raisons qui engagent les Maximalistes à maintenir la Garde-Rouge dans cette région sont certainement plus puissantes et d'un plus grand poids, aux yeux du Gouvernement russe, que ne pourraient l'être les arguments invoqués par nous, de sorte que nous avons peu d'espoir dans le succès de la démarche à entreprendre.

Enfin la situation délicate dans laquelle la politique de neutralité perpétuelle place la Suisse engage le Conseil fédéral à éviter de la manière la plus scrupuleuse toute manifestation qui pourrait avoir l'apparence, même la plus vague, d'une immixtion dans les affaires des Etats étrangers.

Le Conseil fédéral ne constate pas sans un bien vif regret l'impossibilité dans laquelle il se trouve de participer à la démarche proposée. Il le regrette d'abord à cause de sa sympathie pour la Finlande et pour les efforts que fait son peuple en vue d'établir un régime de liberté, et ensuite à cause du vif désir qu'il éprouvait de s'associer à la Suède dans une œuvre humanitaire et civilisatrice.

1. La note est rédigée par Ch. E. Lardy.

2. Cf. n^o 390.